

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°129

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : CHARTIER Lewis, HOUIS Margaux, DERKAOUI Meriem, BUTT Zishan.

Excusé : NEDELEC Soizig .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Samuel MARTIN

Monsieur Thierry AUGY

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Jerome LEGENDRE

Monsieur Cédric SCHROEDER

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Nadege NIFEUR

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Katalyne BELAIR

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Délégation de service public relative à l'exploitation des marchés du Montfort et des quatre chemins. Approbation du projet.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-1, L1411-2, L1413-1,

Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L1121-1 et L1121-3,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

Vu l'avis du Comité technique,

Vu le budget communal,

Considérant que la délégation de service public relative à l'exploitation des marchés du Montfort et des Quatre Chemins actuellement en cours arrive à échéance le 1^{er} mars 2022 ;

Considérant qu'en gestion déléguée, la collectivité conserve le pouvoir d'organiser le service public et de contrôler son exécution par le délégataire qui en assure l'exploitation à ses risques et périls ;

Considérant que le même mode de gestion est retenu pour renouveler l'exploitation desdits marchés ;

Considérant qu'il y a lieu de lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour , 4 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Marc GUERRIEN , Fatima YAOU , Anthony DAGUET) , 1 ne prend pas part au vote (Katalyne BELAIR)

DELIBERE :

APPROUVE le principe de délégation de service public de type affermage pour l'exploitation des marchés du Montfort et des Quatre Chemins, pour une durée de 5 ans à compter de sa notification.

AUTORISE Madame Le Maire à lancer la procédure de délégation de service public.

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 15/07/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210708-lmc120723-DE-1-1
Publiée le : 15/07/21
Certifiée exécutoire : 15/07/21

Le Maire,

Karine FRANCLÉ

